Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

FAITES LA CAISSE !

Nous avons gardé pour la bonne bouche la fin de l'entrefilet, paru dans le journal officiel de l'administration, au sujet du krach de la loterie de la Ville de Roubaix.

« La crise des loteries s'explique donc parfaitement », affirme-t-il.

Bizarre, très bizarre même, cette affirmation. Quelques lignes plus loin, nous lisons en effet : « La loterie de la Ville de Roubaix dont le tirage vient d'avoir lieu, n'a pas donné à beaucoup près, les résultats qu'on en attendait. »

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, disait Boileau. Vu l'obscurité jetée sur l'article par ces deux phrases contradictoires, on peut voir combien le journal des capitalistes roubaisiens était gêné en la circonstance.

C'est navrant aussi, d'être exposé, pendant des années et des années, à s'entendre dire et répéter par toute une population :

« Il y avait quatre choses d'urgente nécessité pour la classe ouvrière. Il y en avait une demi-douzaine d'autres pas nécessaires du tout. C'est par ces dernières que vous avez commencé, c'est pour elles que vous avez emprunté, que vous avez endetté la Ville, que vous allez augmenter les charges des contribuables.

» Quant aux nouvelles crèches, quant aux pavillons d'enfants à l'hôpital, quant à la Goutte de Lait, quant à la Caisse de Chômage vous vous en moquez comme de votre première profession de foi. »

Le journal de l'administration s'efforce, en fin d'article, de repêcher la pauvre qui déjà coule à pic.

« Pour la Caisse de chômage, explique-t-il, l'administration municipale est parvenue à la mettre sur pied en associant la participation du budget communal et celle des groupements patronaux. »

Et, dithyrambique, il ajoute :

« La Caisse de chômage vit, et malgré l'insuccès de la loterie, elle continuera à étendre à la classe laborieuse, privée momentanément de travail, ses bienfaisants effets. »

La caisse de chômage vit ? O ironie ! Elle a vécu plutôt, vécu comme ces pauvres petits qui, bien stylés par une matrone, ferment la bouche aussitôt nés et s'empressent de reprendre le chemin du néant pour n'être pas des trouble-fête.

Ces messieurs de l'administration mottiste furent, en la circonstance, des « faiseurs d'anges » et rien autre chose.

Quoi, la caisse de chômage vit ! Quoi, c'est le fœtus présenté par M. Roussel que vous osez qualifier de caisse de chômage ! Vrai, vous ne manquez pas de toupet ; vous pourriez vous établir et en vendre.

Voyons, la commune a mis cinq mille francs dans la caisse, les patrons en ont craché vingt mille.

Cela nous fait vingt-cinq mille francs, dont les intérêts, à 3 p. 100, sont exactement de 750 francs.

Dans l'acte de baptême de la caisse mort-née, nous voyons figurer parmi les parrains et marraines, « deux employés de secours mutuels et la société l'« Alsacienne-Lorraine ».

Nous ne savons pas combien ces sociétés peuvent compter de membres, peu nous importe, une association, si petite soit-elle, suffirait pour enlever avec une rapidité foudroyante les sept centimes de francs dont dispose la municipalité.

Il est vrai que chaque chômeur ne pourra toucher plus de soixante francs par an, par l'article 5, paragraphe 2 qui nous rappelle :

Combien faut-il de fois soixante, pour atteindre sept cent cinquante ? Toute la question est là.

Un enfant des écoles primaires vous répondra sans l'ombre d'une hésitation que douze fois soixante suffiraient, ou à peu près.

Quand donc la Caisse de chômage ou, plutôt, l'ombre de caisse aura fourni l'indemnité complète à douze chômeurs, il restera tout juste trente francs, une moitié d'indemnité, pour le treizième.

Mais, répondra peut-être M. Roussel, rien ne dit que nos chômeurs resteront chômeurs pendant soixante jours.

Admettons, pour lui faire plaisir, que chaque chômeur trouve un emploi après le premier versement d'un franc fait par la caisse municipale.

Combien pourra-t-on en secourir ? Sept cent cinquante, pas un de plus.

Sept cent cinquante indemnisés, et, encore, à condition que le chômage ne dure pas plus de vingt-quatre heures.

Voilà le bilan.

Osez donc dire après cela que le triumvirat Motte-Sayet-Roussel n'a pas résolu la question sociale !

R. L.

Un LOCK-OUT

REVOLTES CONTRE LA LOI

MM. Cavrois-Mahieu ferment leur établissement de la rue Montgolfier, parce qu'ils sont traduits en justice par l'inspecteur du travail. — Cent cinquante ouvriers sur le pavé.

Sous le régime capitaliste, il faut s'attendre à tout, on a vu des patrons si bizarres se livrer à des actes tellement baroques, qu'on ne s'étonne plus de grand'chose.

Cependant, si cuirassé qu'on puisse être, on se trouve démonté par le geste de MM. Cavrois-Mahieu qui, de but en blanc, ferment leur usine pour un temps indéterminé, non parce qu'ils sont en conflit avec les ouvriers, non parce que l'ouvrage manque pour occuper le personnel...

Pourquoi donc alors ? Interrompez-vous. On vous le donnerait en mille que vous ne devinerez pas.

MM. Cavrois-Mahieu ferment boutique, jettent leurs ouvriers sur le pavé, parce que l'inspecteur du travail a relevé contre eux plusieurs infractions à la loi.

Lisez plutôt cette affiche que les ouvriers trouvèrent apposée dans l'établissement en arrivant au travail ; vous verrez si nous inventons.

« Cités à comparaître devant le tribunal correctionnel par l'inspecteur du travail, pour des motifs futiles, nous estimons que les ouvriers doivent être intéressés à ce que nous ne soyons pas victimes de tracasseries mesquines.

» En conséquence, il ne sera plus monté de chaînes et de bandes échantillons à partir du 26 courant. L'usine sera fermée pour un temps indéterminé et les livrets seront à la disposition des ouvriers ».

Que pensez-vous, travailleurs, d'un régime qui permet à un homme de condamner cent cinquante familles à mourir de faim, parce que cet homme ne veut pas obéir aux lois de son pays ?

Nous nous demandons si, dans le cas spécial qui nous occupe, les pouvoirs publics ne pourraient pas intervenir auprès de ces patrons qui jouent avec la vie de leurs ouvriers, pour satisfaire une rancune qu'ils ont contre un inspecteur ou contre la justice.

Où irons-nous si MM. Cavrois-Mahieu trouvent des imitateurs !

La grève des maçons

Assemblée des ouvriers. — Vote de la continuation de la grève.

Les ouvriers maçons et aides de Roubaix et environs, réunis en assemblée générale le vendredi 26 juin, à 9 heures du matin, rue Decrême, 162, après avoir entendu l'exposé du Comité de la grève concernant l'attitude prise par l'Union des Syndicats, et vu l'entêtement des patrons à rester dans le mutisme le plus complet, malgré les demandes réitérées de conciliation faites par les ouvriers par l'entremise de M. le juge de paix de Renty, votent à l'unanimité la continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction et lèvent la séance, aux cris de : Vive l'Union des Syndicats ! Vive la grève ! Vive le Syndicat !

La corporation des ouvriers maçons remercie l'Union des Syndicats de l'initiative prise par elle en faveur de la grève des maçons.

SOLIDARITE OUVRIERE

L'Union des Syndicats de Roubaix, dans sa réunion du jeudi 25 juin, a décidé, à l'unanimité, de prendre en mains la cause des ouvriers maçons et aides, en grève depuis plusieurs mois.

Tous les Syndicats adhérents à l'Union, ont décidé que les 15.000 membres qui composent leurs organisations aideront financièrement et jusque la fin du conflit les vaillants grévistes dans la lutte qu'ils soutiennent pour le triomphe de leurs justes et légitimes revendications.

Les cambrioleurs

Les cambrioleurs deviennent de jour en jour plus audacieux. Jusqu'ici ils s'étaient contentés d'opérer la nuit. Cette fois, c'est en plein jour, vers quatre heures de l'après-midi, qu'ils sont entrés dans une maison habitée dont les propriétaires étaient là, dans une chambre au-dessus de celle qu'ils exploraient.

Le château de M. Motte-Scrépel se trouve rue de Beaumont, près de la place du Travail. Le jardin va jusqu'au boulevard de Lyon et est clôturé par de grilles simple haie d'arbustes. A dix mètres environ du mur qui se trouve au bas de ce jardin se trouve une petite porte de deux mètres de hauteur environ. C'est en escaladant cette porte que les bandits pénétrèrent dans le château. La première chambre rencontrée par eux fut celle des enfants, ils décidèrent de l'inspecter à fond, forcèrent la serrure d'un meuble et s'emparèrent d'une montre et d'une bourse contenant 15 francs.

Ils allaient pousser plus loin leurs investigations lorsqu'ils entendirent appeler. C'était Mme Pierre Motte qui venait rendre visite à ses parents.

Les deux cambrioleurs jugèrent prudents de regagner le boulevard en prenant pour sortir le chemin qu'ils avaient emprunté pour entrer.

Le préjudice est estimé à 100 francs.

A noter qu'un voisin vit les voleurs escalader la haie mais ne dit rien, croyant que c'était quelqu'un de la maison qui s'amusait.

Les voleurs n'ont pas encore porté plainte.

LA REUNION DES DEBITANTS

Le Syndicat professionnel des Débitants de boissons a tenu son assemblée générale jeudi soir au Café Français sous la présidence de M. Alfred Dubus.

Successivement MM. Cornil, Spriet et Nénon, le premier rapporteur du syndicat ; le second, avocat-conseil et le troisième président de la Fédération du Nord ont pris la parole pour montrer les progrès accomplis par l'association et engager le gouvernement à prendre les ressources dont il a besoin chez les bouilleurs de cru et non dans le comptoir des débitants déjà trop frappés par le fisc.

Après avoir voté, sur la proposition de M. Dubus, des félicitations aux orateurs, l'assemblée adopte l'ordre du jour suivant :

« Les débitants réunis, sur convocation, au nombre de trois cents dans la salle du « Café Français », approuvent tout ce qui a été dit par ces Messieurs, et par le rapporteur, M. Cornil ; protestent énergiquement contre le projet de budget de 1909 déposé à la Chambre, par M. Caillaux, comportant la limitation des débitants de boissons et le doublement de la licence ; émettent le vœu que le Parlement et particulièrement les élus de la région, s'opposent de toutes leurs forces à toute augmentation de charge, qui pèsent trop lourdement sur les débitants de boissons, et qu'ils renvoient le Ministre des Finances au projet total de suppression du privilège des bouilleurs de cru, qui fournirait les ressources nécessaires à l'équilibre du budget. Ils prennent l'engagement de s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir à tout ce qui pourrait porter atteinte à la défense de leurs intérêts communs tant menacés. »

LE CHIQUE

Les organes de la calotte roubaisienne, journaux officiels de Froyennes et de l'administration mottiste nous apprennent qu'un curé est allé demander à M. Motte de vouloir bien autoriser les processions à Roubaix.

L'élu des frocards de Froyennes et autres lieux a répondu qu'il serait très heureux de voir sortir la cavalcade sacro-sainte qui compléterait le carnaval d'été.

« J'en parlerai, a-t-il dit, à mon ami et admirateur M. Vincent. »

Le curé et le maire devaient, c'est certain, se mordre les lèvres pour ne pas éclater de rire pendant cette conversation.

Le calendrier apprendra, en effet, à qui voudra le consulter que la « Fête-Dieu » est passée depuis déjà huit jours.

C'est joyeux, n'est-il pas vrai, de s'amener le 25 d'un mois pour demander l'autorisation de processionner le 18 du même mois !

Nous n'en attendons pas moins une énergique protestation de M. Achille Rousseau, qui força, en 1881, M. Allart, maire de Roubaix et le préfet du Nord à interdire les cortèges religieux.

FARDEAUX TROP LOURDS

M. Emile Hauvel, 62 ans, demeurant rue de Beaurewaert, cour Despretz, 3, graisseur chez MM. Cavrois Mahieu et fils, fabricants rue Montgolfier, s'est blessé au bras droit en soulevant un madrier.

M. le docteur Dupré qui a donné des soins au blessé a prescrit un mois de repos.

— Un ouvrier serrurier de M. Louis Lauwers, serrurier rue du Fontenoy, M. Jules Kindt, 20 ans, demeurant Grande Rue, 139, au Mont-à-Leux, qui était occupé rue du Collège, s'est fracturé le péroné de la jambe gauche en portant du fer.

BRULE AU PIED

M. Louis Vandenheule, 28 ans, manœuvre, demeurant rue Drouot, 12, était occupé chez MM. A. Bondt et Cie, fondeurs, rue Jacquard, 182, à couler de la fonte en fusion lorsqu'il reçut des éclaboussures sur le pied.

Le docteur qui lui a donné les soins a constaté des brûlures du 3e degré à la face dorsale du pied droit et a déclaré ne pouvoir apprécier les suites de cet accident que le 15 juillet.

UNE ENTORSE

Un tisserand de chez M. Paul Vernier, fabricant, rue de la Fosse-aux-Chênes, M. Emile Lefebvre, 38 ans, demeurant rue de la Paix, 53, s'est fait une entorse du pied droit en heurtant une ensouple.

M. le docteur Lepers a prescrit un mois de repos.

PIQUEE PAR UN ECLAT DE BOIS

Une dévideuse de chez M. Amédée Prouvost, filateur rue de Beaumont, Mlle Rachel Houzel, 25 ans, demeurant rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 50, a reçu au cours de son travail un éclat de bois dans l'index gauche.

M. le docteur Degandt a constaté une piqûre enflammée. Il a prescrit 3 semaines de repos, tout en déclarant ne pouvoir se prononcer pour le moment sur les suites de cet accident.

Fin de saison : aux Galeries Lilloises, occasions remarquables en Nouveautés, Confections pour dames, Modes, etc., etc...

LES CHUTES

A la Société Anonyme de teintures et d'impressions (rayon Gaydet) de la rue Boucher-de-Perthes, un ouvrier teinturier, M. Léon Dhondt, 18 ans, demeurant rue Solférino, cour Decubbler, 4, à Tourcoing, est tombé dans l'escalier de la salle de teinture.

Le docteur Lepers appelé à lui donner des soins a constaté une luxation tibio-tarsienne du pied droit.

— M. Henri Sandra, occupé au cartonnage chez MM. Emile Roussel, Desrousseaux et fils, teinturiers, rue Watt, demeurant rue de Turenne, estaminet Castelain, est tombé à la renverse d'un petit escabeau sur lequel il était monté et s'est fait des contusions assez graves à la région occipitale.

VOL AU RENDEZ-MOI

Le nommé Ben Aeria, âgé de 20 ans, voyageur, sujet turc, demeurant place du Théâtre à Lille, a été mis en état d'arrestation pour tentative de vol au rendez-moi, d'une somme de 2 francs commise jeudi soir vers 8 heures, au préjudice de M. Grovin Charles, cabaretier rue de l'Alma, 74.

Cet individu a été transféré à Lille hier après-midi.

CHIENS ERRANTS

M. le vétérinaire municipal ayant établi qu'un chien abattu dans la rue Desbonnets était fortement suspect d'être atteint de la rage, l'administration municipale a prescrit la mise en fourrière des chiens errants sur la voie publique.

LA « CŒCILIA » A GAND

C'est dimanche prochain 28 juin que notre belle phalange chorale la « Cœcilia Roubaisienne » se rendra à Gand pour participer au Grand Cycle Choral Français organisé par la Société Royale « Les Mélomanes de Gand » à l'occasion du 70e anniversaire de sa fondation.

La « Cœcilia Roubaisienne » interprétera : « Espérance », de Radoux et l' « Ennemi », de Maréchal, sous la direction de M. Paul Fanyau qui, grâce à son talentueux savoir et à sa persévérance, est arrivé à obtenir de ses 150 chanteurs des effets extraordinaires. Nul doute que nos vaillants choristes ne récoltent le succès qui leur revient.

Le nouveau et spacieux local qu'on aménage rue des Champs pour cette nombreuse société n'étant pas encore terminé la dernière représentation aura lieu samedi 27 courant, à 9 heures, dans la salle Facon, Grande-Rue. A l'issue de cette répétition les instructions générales seront données par le secrétaire.

TOUTES LES BONNES EPICERIES VENDENT
LE SUCRE BÉGHIN

LA FETE DE L'ENSEIGNEMENT

Le Bureau de la Fédération est heureux d'informer tous ses membres, ainsi que tous les amis des Ecoles publiques de Roubaix que M. le Ministre de la Guerre a désigné le général Sève, commandant la 1re brigade de cavalerie, à Lille, pour assister dimanche prochain, au rond point du parc Barbieux, à la remise du drapeau de l'Ecole de Tir et d'Instruction militaire des Associations des Anciens élèves des Ecoles publiques de Roubaix et environs.

Il est assuré en outre de la présence du colonel Comte, du 43e régiment d'infanterie, à Lille, du commandant Despatures, président du Cercle militaire de Roubaix et président des Sociétés de préparation militaire, ainsi que de nombreux officiers.

Il rappelle que la Musique des Anciens soldats musiciens prêtera son concours à cette magnifique cérémonie et qu'un grand nombre de sociétés, gymnastique, affiliées à l'Union des Sociétés de gymnastique de France, et des Sociétés d'anciens militaires y enverront leurs drapeaux et leur garde d'honneur.

SAVON LUMINOL Blancheur du Linge VICTOR VAISSIER

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE D'ESCRIME « UNION ROUBAISIENNE ». — Demain dimanche, à 9 heures, entraînement général. A 11 heures, réunion mensuelle et obligatoire.

CERCLE MODERNE. — Section Chorale Mixte. — Ce soir samedi, à 8 heures, répétition partielle pour les sopranos et seconds ténors, à 9 heures. M. Lardinois fera l'ensemble des chœurs qui seront chantés le lendemain, à la fête de nuit au square Pierre Catteau.

LES ANCIENS SOLDATS MUSICIENS. — La Société des anciens soldats musiciens français inaugurera son uniforme, dimanche prochain 28 juin, dans une cérémonie qui aura lieu au Rond-Point de Barbieux.

A 9 heures 50, la société quittera le local rue de la Gare, pour se rendre chez son président d'honneur pour lui donner une sérénade. Itinéraire : rues de la Gare, Blanchemaille, St-Maurice, Tourcoing, place Fosse-aux-Chênes, rue du Collège, Grande-Rue.

A l'issue de la réception chez M. Wibaux, la société se rendra au Rond-Point de Barbieux, par les rues suivantes : Grande-Rue, Grand Place, rue Neuve, où elle prendra à l'angle de la rue Sébastopol les « Vétérans des Armées de terre et de mer », et le boulevard de Paris jusqu'au Rond-Point.

A l'issue de la cérémonie aura lieu un défilé à la fin duquel on descendra le boulevard de Paris, boulevard Gambetta, place de la Liberté, Grande-Rue, Grande-Place, rue de la Gare, jusqu'au siège.

Je ne fume que le NIL

MOUVEMENT SOCIAL

AVANT-GARDE DU CENTRE. — Tous les citoyens adhérents au groupe en formation « L'Avant-Garde du Centre » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui samedi à huit heures du soir, estaminet Fleuris Vanherpe, 3, rue Nain.

Ordre du jour très important.

SYNDICAT DES MOULEURS EN FER ET EN CUIVRE. L'assemblée générale aura lieu le lundi 29 juin, à sept heures précises du soir, 111, Grande-Rue.

Ordre du jour : 1. Lecture des procès-verbaux et correspondances.

2. Compte moral et financier.

3. Rapport de la commission administrative Congrès national des 13, 14, 15 et 16 juillet.

4. Nomination du délégué.

5. Compte rendu du dépouillement du referendum.

6. Questions diverses.

7. Tirage des primes.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 26 juin 1908

Naissances. — Yvonne Turpin, rue Monge. — Yvonne Plays, rue du Marquisat, 40. — Julien Andries, boulevard de Cambrai. — Edmond Défosses, boulevard de Cambrai. — Albert Farvacque, boulevard de Beaurepaire, 102. — Alphonse D'heilly, rue Dammartin, 27. — Paul Possemiers, rue Monge, cour Delplanque, 14. — Henri Pardoen, rue de Saint-Amand, 66. — Andrée Rotellet, rue de Beaumont, 4.

Publications de mariages. — Romain Van den Bosch, marbrier à Tourcoing, et Thérèse Sidders, épluchoeuse, rue Duflot, 28. — Auguste Gyde, peigneur, rue Bourdaloue, cour Deblauwe, 2, et Philomène Dillies, ménagère, rue Bourdaloue, cour Deblauwe, 2. — Joseph Hansenne, mécanicien, rue de France, cour Duculombier, 4, et Julie Devries, soigneuse, rue Jean-Bart, 74. — Louis Groven, domestique, rue Rosini, 11, et Marie Montury, cabaretière, rue de Toulouse, 37. — Henri Lecomte, tireur de vin, rue du Fontenoy, cité Moreau, 12, et Marie Debus, repasseuse, rue Saint-Antoine, 9. — Eugène Wattel, jardinier, rue de l'Industrie, 192, et Angèle Bartholomens doubleuse, rue de la Mackellerie, 215. — Oscar Noyon, visiteur de tissus, rue Corot, 2, et Jeanne Desquiens, sans profession, rue Corot, 3. — Mathieu Lange, rattacheur à Mouvaux et Marthe Duthoit ménagère à Bondues. — Charles Vandeveecken, apprêteur, rue Jacquard, 144, et Célina Baert, couturière à Croix. — Henri Bal, apprêteur à Lille, et Camilla Bécue, fileuse à Lille. — Richard Van Triel, rattacheur, boulevard Gambetta, 100, et Clémentine Vieregeele, rattacheuse, boulevard Gambetta, 100. — Victor Rossignol, soigneur, rue Bernard, 60, et Noémie Deltour, fileuse de lin, rue Bernard, 60. — Pierre Vanparys, tisserand, boulevard de Fourmies, 45, et Françoise Vanderauwera, lessiveuse, boulevard de Fourmies, 45. — Jérôme Delandmeter, garçon pâtissier, rue de la Gare, 114, et Berthe Loubedez, sans profession à Valenciennes. — Arthur Lepers, trieur de laine, rue de France, 69, et Marie Dancauw, tricoteuse, à Croix. — Lucien Delahaye, comptable à Gravelines, et Egyptienne Dejardin, institutrice, rue Lafontaine, 22. — Roger Lechrist, employé de commerce, rue d'Isly, 84, et Berthe Lelièvre, tailleuse, rue Descartes, 38. — César Vroman, apprêteur, rue de Wasquehal, 3, et Anaïse Tiberghien, soigneuse, rue Watt, cour Govaert, 3.

Décès. — Siméon Delestrez, 34 ans, garçon brasseur, quai de Wattrelos. — Fernande Jacquerie, 1 an, rue Sainte-Elisabeth, 27. — Urbain Empin, 4 mois, rue Meyerbeer, cour Fraignac, 3. — Eugénie Lorthiois, 1 mois, rue du Fort, cour Gauthier 4. — Sidonie Leporcq, 1 an, avenue Julien Lagache. — Elise Dostoop, 50 ans, cafetière, rue de l'Alma, 52. — Marguerite Dosthuyze, 6 mois, rue Dombasle, cour Soite, 1. — Charles Pol, 1 an, rue d'Arcole, cour Joye, 9.

Le RICQLÈS
toujours économique
s'emploie par gouttes
(Dix à vingt dans un verre d'eau sucrée)

CROIX

AUX METALLURGISTES. — Aujourd'hui samedi 27 juin, à huit heures précises du soir, salle Caby, rue Holden, grande CONFERENCE SYNDICALE, sous la présidence du citoyen Eugène Dobin, conseiller municipal de Croix, avec le concours assuré du camarade Maurice Blanchard, secrétaire de la Fédération Nationale des Métallurgistes de France. Ordre du jour : L'utilité des syndicats ; les accidents du travail ; libre choix des docteurs.

WATTRELOS

L'EBOUAGE DES RUES. — M. le maire de Wattrelos nous prie d'insérer l'avis suivant :

L'administration municipale rappelle aux habitants que le code de police de Wattrelos défend formellement de mettre en tas sur la voie publique les détritus ménagers et les immondices provenant du balayage de la rue. Ces débris et immondices seront déposés dans des seaux, baquets ou caisses munis de poignées.

Le service de police a reçu des ordres pour verbaliser contre les contrevenants, notamment dans les quartiers du Crétinier et du Laboureur.

COMMISSION DES FETES — La commission des fêtes se réunira à la mairie, mardi prochain 30 juin, à sept heures du soir, pour s'occuper de la question du kiosque.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Julien Gossart et Etienne Cozenave, de la brigade du Grimonpont, ont arrêté le nommé Albert Geimard, 19 ans, fleuriste, demeurant à Leers, qui était porteur de 1 k. 200 de café vert d'une valeur de 3 fr. 65.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS du 26 juin 1908. — Naissances. — Marcel Vanderaspoilden, rue du Mont-à-Leux, 12. — Robert Vandenberghe, rue des Trois-Couleurs, 34.

Publication de mariage. — Alfred Monet, trieur, et Prudence Delemme, gazeuse.

LANNOY

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. A. Parent et fils, la jeune Blanche Deroubaix, 13 ans, frangeuse, demeurant rue de Strasbourg, à Lys, s'est fait une contusion au genou gauche en tombant.

15 jours de repos.

— Chez M. Parent-Monfort, le jeune Jean-Louis Blicq 13 ans, garçon de machine, demeurant à Hem au Petit-Lannoy, s'est fait des blessures multiples à la main droite en nettoyant les peignes de son métier.

20 jours de repos.

HEM

LA ROUTE DOIT ETRE LIBRE. — Emile Delbecque, marchand de volailles, demeurant à Croix, rue de la Brasserie, 7, était sur la route d'Hem avec une voiture qu'il abandonna au milieu de la chaussée, ce qui empêchait la circulation des tramways et des voitures.

Contravention a été dressée à sa charge.

SAILLY

VIOLENCES. — M. Jean-Baptiste Beulin, âgé de 50 ans, couvreur, demeurant à Hem, en passant rue Verte, à Sailly, rencontra le nommé Louis Goube, 26 ans, journalier, demeurant à Sailly, et sans aucune provocation de la part de Beulin, Goube lui sauta dessus et lui porta plusieurs coups de poing sur la tête.

Plainte a été déposée à la gendarmerie.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

CHUTE MALENCONTREUSE

Un apprenti employé à la fabrique de tubes en papier, Jules Delmotte, rue de la Tossée, 174, M. Henri-Georges Dufermont, 16 ans, rue Mirabeau, est tombé, vendredi matin, de si malencontreuse façon, après avoir heurté un bac, qu'il s'est fracturé le bras droit. Il ne pourra reprendre son travil que dans un mois, au minimum.

ON RAZZIE

Un marchand de volailles de la rue de l'Ermitage quittait hier matin, à 2 heures, son domicile, se rendant au marché de Courtrai. Il ne prit pas garde à un homme couché près de sa porte. Quand il revint, il s'aperçut que sa basse-cour avait été visitée. On y avait enlevé pour cinquante francs de volailles. Le volé, Arthur Ladesous, accuse l'homme qui gisait près de sa porte. M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête.

Le voleur a été arrêté vendredi. C'est un sieur Louis Bellandre, 34 ans, sans domicile fixe. On le croit évadé du pénitencier d'Oostraete.

Après avoir été interrogé par M. Niederst, il a été conduit à Lille.

LA PETITE BLESSEE DE LA RUE DE GAND

L'état de Gabrielle Delespierre, la fillette qui eut, mercredi dernier, le pied droit coupé par une roue de tramway, rue de Gand, continue à s'améliorer. Les complications que l'on redoutait ne se sont pas produites. La petite blessée est d'ailleurs entourée, à l'hôpital, de soins minutieux.

L'ACCIDENT MORTEL DE LA PLACE THIERS

M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, a continué vendredi son enquête au sujet de l'accident mortel de la place Thiers.

Les témoins sont d'accord sur ce point qu'il est impossible d'incriminer le wattman, ce dernier ayant fait tout son devoir.

La fillette qui accompagnait Marie-Louise Vermotte, au moment où se produisit l'accident, n'a pu donner aucun renseignement intéressant. On conçoit aisément qu'elle n'ait gardé qu'un souvenir confus d'une scène aussi rapide que tragique.

Les funérailles de Marie-Louise Vermotte seront célébrées aujourd'hui.

LE DEPART DE M. TARDI

M. Tardi, commissaire central, quittera notre ville dans quelques jours pour gagner Montluçon (Allier) où il exercera mêmes fonctions qu'à Tourcoing. Il sera remplacé par M. Proisy, actuellement commissaire central à Montluçon. M. Tardi naquit à Bastia (Corse). Il est âgé de 52 ans. Il passa successivement à Menton, Cerbère, Toulon, Rochefort et Marseille. Il était arrivé à Tourcoing le 13 octobre dernier. Au sortir de l'enchantement méditerranéen, l'exil au Nord avait dû lui être rude. Sa probité, sa courtoisie et sa bonne grâce lui avaient dès son arrivée valu de nombreuses sympathies. En diverses circonstances nous pûmes apprécier les rares qualités qui lui permettaient de s'acquitter à la satisfaction de tous d'une tâche souvent difficile.

Notre sympathie attristée le suivra en sa nouvelle résidence.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Le maire de la ville de Tourcoing porte à la connaissance des syndicats intéressés que, conformément aux instructions de M. le préfet du Nord, une enquête est ouverte sur une demande de dérogation présentée par M. Pierre Seillan, marchand, exploitant un bazar, 15, rue Saint-Jacques, en cette ville, par application des articles 2 et 8 de la loi du 13 juillet 1906.

Cette demande est déposée au secrétariat de la mairie où elle sera communiquée, pendant un mois au plus, auxdits syndicats qui devront, avec leur avis, faire connaître à quel titre ils sont intéressés à l'enquête.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 26 juin 1908

Naissances. — Beauprez Germaine, rue des Girondins, 42. — Vantaeghem Marthe, rue Nationale, 122. — Depreis Georges, rue d'Ostende, 29. — Dujardin Henri, rue du Touquet, 256. — Naessens Anna, rue Saint-Pierre, 31.

Décès. — Vermotte Marie, 26 ans, rue Nationale, 122. — Longuet Jules, 68 ans, rue des Coutons, 76. — Debucquoy Marie, 10 mois, rue Auber, 157.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

SAINT-POL-SUR-MER

Atteinte d'une balle au ventre

Un bizarre accident s'est produit hier soir à Saint-Pol.

M. Coppens, peseur juré, demeurant rue du Pont-Rouge, nettoyait un revolver quand, soudain, une balle partit et atteignit Mme Coppens à l'abdomen.

Effrayé, le peseur tomba évanoui et on retrouva les deux époux sans connaissance. Le docteur Pascaint soigna la victime dont l'état est assez grave.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Valenciennes

Une mort suspecte au 4me Cuirassiers

Nous recevons, et nous publions sous les réserves d'usage, la lettre suivante, dont l'auteur nous demande de faire, provisoirement, son nom :

« Un jeune soldat du 4e cuirassiers, originaire de l'arrondissement de Saint-Omer, V..., est décédé dernièrement. Sa mort est due à une fluxion de poitrine, et il a été on ne peut mieux soigné. A son enterrement, ses chefs lui ont fait les honneurs qu'il méritait et ont cherché à consoler les parents.

» Mais depuis ce temps-là, des bruits courent à la caserne et au dehors, bruits très graves, si l'on prouvait leur réalité. On dit que ce jeune homme qui, comme peu valide, était employé, sans faire de service, comme soldat de l'armée, auxiliaire a toujours été le souffre-douleur de ses chefs immédiats et a été victime de punitions absolument injustes, qui ont pu contribuer à aggraver son état maladif.

» On croit que les officiers ignoraient tout cela et le soldat évitait de se plaindre de ce que certain de ses supérieurs, un individu auquel il ne donnait sans doute pas assez d'argent, lui faisait subir.

» J'ai confiance, car cela m'a indigné, qu'avec l'appui de votre journal, on pourra tirer cette affaire au clair et savoir la vérité... »

Encore une fois, nous ne voulons pas nous faire l'écho de tout ce qui se dit, mais l'autorité militaire aura certainement à cœur d'ouvrir l'enquête, qui pourrait être jugée nécessaire.

FRESNES

Tué dans un four

MORT TRAGIQUE DE M. SCHMIDT

La nouvelle parvenait hier à Fresnes, où elle causait une vive émotion, que M. Schmidt, directeur de la verrerie de la Neuvillette-lez-Reims, venait d'être tué par la chute d'une poutrelle en fer, au moment où il se trouvait dans un four en réparation, en train d'examiner les travaux.

La victime de déplorable accident était fils de M. Schmidt, maître de verrerie à Fresnes-sur-Escaut.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

MARCOING

CHUTE MORTELLE

Un petit garçon tombe d'un arbre d'une hauteur de dix mètres et se tue.

Un lamentable accident s'est produit avant hier à Marcoing. Un garçonnet de onze ans, Pierre Bleux, était grimpé sur un tilleul, planté sur la place Eleux.

Il venait d'arriver au sommet de l'arbre, quand la branche sur laquelle il se trouvait venant à casser net, l'enfant fut précipité sur le sol d'une hauteur de dix mètres au moins.

Attirés par les cris des petits camarades de la victime, des voisins accoururent et relevèrent le pauvret, qui avait cessé de vivre.

Dans sa chute, il s'était cassé la colonne vertébrale.

La petite victime de cet émouvant accident a été transportée au domicile de ses parents, dont on comprend la navrante douleur.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Odieuse tentative de viol

Le nommé Dechaume Jean, originaire de Saône-et-Loire, domestique à Duisans, près d'Arras, était allé chez Mme Eugène Douvrin, au hameau de Louez, vers neuf heures du matin.

Cette dame étant absente, il en profita pour tenter de violer sa fillette, Jeanne, 10 ans, après avoir fait sortir de la maison le frère de celle-ci, Hubert, et deux autres enfants qui jouaient avec eux.

Ayant verrouillé la porte, il renversa la petite Jeanne et se livra sur elle à des attouchements, puis, bien que la fillette l'eût mordue au nez, il essaya de la porter sur un lit, après avoir vainement tenté de l'empêcher de crier, en lui offrant son portemonnaie et sa montre.

Craignant de voir les cris de l'enfant amasser des voisins, l'ignoble individu finit par lâcher prise et s'enfuit.

Après cette scène, Dechaume alla toucher une somme de cent francs.

Jeudi soir, il a pris à Arras le train pour Paris, se rendant, croit-on, à Châlon-sur-Saône.

LIEVIN

Un jeu dangereux

En coupant une branche, un jeune homme blesse son camarade.

Jeudi après-midi, trois jeunes gens s'étaient rendus au bois de Liévin, Henri Fruchart, Jean Vallée et Dupont Jérôme, 17 ans 1/2, demeurant rue de l'Abattoir, 48.

Après s'être promenés, l'un d'eux cassa une branche à un arbre et voulut la couper avec son couteau. Pour mieux opérer la section, il donna une extrémité à tenir à Dupont ; lui-même en saisit l'autre bout et se mit en devoir de couper la branche.

Par manière de jeu, Dupont la tira à lui, l'autre la tira en sens inverse, si bien qu'à un moment donné, à la suite d'une secousse plus forte que les autres, il fut projeté en avant et vint s'abattre sur Dupont qui fut blessé au ventre par le couteau que son camarade n'avait pas lâché.

Dupont, qui paraissait assez sérieusement blessé, reçut les soins de M. le docteur Villerval, qui le fit admettre à l'hôpital de Lens.

Ses camarades expriment le plus grand regret de cet accident.

SAINT-OMER

Grave affaire de mœurs

Un fils dénaturé

Jeudi soir, un individu d'une trentaine d'années, nommé F..., a été arrêté sous l'inculpation très grave portée contre lui par sa mère âgée et aveugle de violences spéciales à son égard. L'ignoble individu est revenu depuis deux mois environ des colonies.

L'acte immonde de ce démon ou de ce fils dénaturé a produit dans la rue Le Sergeant, où il a été commis et dans tout le quartier, dès qu'il fut connu, une consternation d'autant plus naturelle que des faits de ce genre sont inouïs à Saint-Omer.

GARANTIE, sécurité pour le public, fraîcheur absolue des produits, telles sont les maximes de la *Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe, à Lille. Aucun médicament n'est délivré sans qu'il ait été, au préalable, sérieusement vérifié. Le contrôle le plus attentif est constamment exercé sur toutes les préparations. — Maison la mieux approvisionnée de toute la région.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

NOS CAMBRIOLEURS

Trois chenapans — dont la vie se passe en paresse, en rapines et notoirement connus aux quatre coins de la rue de Jullers, à Lille, pour ne jamais employer honnêtement leur jeunesse vigoureuse — se sont fait pincer après un vol audacieux, dans un quartier populeux et toujours animé.

Le 22 mai, Mme Polvain, ménagère, rue des Bailleul, quittait son domicile pour effectu